



Le programme [Modern Endangered Archives Program](#) (MEAP) de la bibliothèque de l'UCLA propose des subventions destinées à soutenir la documentation et la numérisation de collections du patrimoine culturel mondial menacées. Financé par Arcadia, le MEAP octroie depuis 2019 des subventions visant à préserver et à rendre accessibles des documents d'archives menacés des XXe et XXIe siècles, notamment des documents imprimés, photographiques, cinématographiques, vidéo, audio, éphémères et des objets nés sous forme numérique.

APPEL À CANDIDATURES (2026-2027)

Le MEAP lance un appel à candidatures pour sa neuvième promotion de projets visant à préserver, documenter et numériser des collections menacées par les conditions environnementales, l'instabilité politique, la nature intrinsèquement périssable des supports, des conditions de stockage inadaptées ou des changements sociaux et communautaires. Tous les documents créés grâce au financement du MEAP seront publiés dans le dépôt en libre accès [UCLA Library Digital Collections repository](#).

Toutes les candidatures doivent être soumises en anglais via notre système de candidature en ligne accessible à l'adresse meap.smapply.io. Le portail de candidature en ligne sera accessible à partir du lundi 14 septembre et la date limite de dépôt des candidatures préliminaires est fixée au lundi 16 novembre 2026.

Trois bourses sont disponibles

Les **SUBVENTIONS DE PLANIFICATION** offrent jusqu'à 20 000 dollars pour un travail d'une durée maximale d'un an visant à évaluer et à préparer des documents en vue de leur numérisation. Les projets doivent porter principalement sur **l'organisation et la documentation des fonds d'archives existants**, par le biais d'une évaluation, d'un catalogage, d'une étude ou de la

réalisation d'un inventaire. Les projets doivent également **examiner et garantir les droits** en vue d'une future numérisation.

Les **SUBVENTIONS DE PROJET** offrent jusqu'à 70 000 dollars pour un projet d'une durée maximale de deux ans visant à numériser des documents du patrimoine culturel et à créer des métadonnées fiables au niveau de chaque objet. Les projets doivent porter sur **la numérisation et la création de métadonnées** pour une collection d'archives existante ou une collection numérique native.

Les **SUBVENTIONS RÉGIONALES** offrent jusqu'à 100 000 dollars pour un projet d'une durée maximale de deux ans visant à créer des collections numériques regroupant des **documents du patrimoine culturel provenant d'au moins trois institutions, familles ou centres d'archives**, mais liés à un **même thème, une même communauté ou un même événement historique**. Les projets doivent porter sur la numérisation et la création de métadonnées permettant de faciliter la recherche de documents qui ne sont pas physiquement conservés en un seul et même lieu.
(*Seuls les anciens bénéficiaires de subventions MEAP peuvent postuler.)

Les fonds de subvention peuvent être utilisés pour financer les salaires du personnel, l'équipement, la formation, les déplacements et les actions de sensibilisation de la communauté, afin de soutenir la documentation et la numérisation des collections menacées. Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour la création de nouveaux supports, notamment des témoignages oraux, des documentaires, des expositions ou d'autres enregistrements.

Nouvelle opportunité de subvention dans le domaine de l'audiovisuel : ouverture au printemps 2027

Le MEAP proposera de nouvelles subventions audiovisuelles à partir de 2027 pour des projets axés sur les archives audiovisuelles. Les subventions pour l'audiovisuel feront l'objet d'un appel à candidatures, d'un processus d'évaluation et d'un jury d'experts spécifiques. Les subventions pour l'audiovisuel offrent un financement pouvant aller jusqu'à 100 000 dollars afin de relever les défis complexes liés à la documentation et à la numérisation des documents audiovisuels.

Les subventions pour l'audiovisuel offrent aux archives audiovisuelles une occasion unique de numériser et de rendre accessibles des documents sonores ou des images animées menacés de disparition. Au cours des huit dernières années, le MEAP a aidé les bénéficiaires de subventions à surmonter les défis concrets liés à l'utilisation de supports magnétiques, notamment les difficultés d'approvisionnement en matériel informatique, le nettoyage et l'évaluation des bandes en mauvais état, la recherche de prestataires externes, ainsi que le recensement des bandes et bobines inconnues. Les subventions du MEAP pour l'audiovisuel ont pour objectif de répondre plus directement à ces défis grâce à un financement accru, au soutien d'une équipe d'experts et à la mise en place d'un nouveau comité

d'évaluation. Les inventaires, rapports et collections numériques ainsi obtenus seront publiés sur le dépôt en libre accès [UCLA Library Digital Collections repository](#).

Le nouveau formulaire de demande de subvention audiovisuelle est encore en cours d'élaboration. Le MEAP prévoit d'ouvrir les candidatures aux subventions pour l'audiovisuel en avril 2027, la sélection des projets bénéficiant d'un financement devant avoir lieu en septembre 2027. **En raison de cette nouvelle opportunité de financement, les projets proposés portant principalement sur les collections audiovisuelles ne seront pas pris en compte dans le cadre du 9e appel à projets du MEAP et seront mis en attente jusqu'à l'ouverture du nouvel appel à projets de subventions audiovisuelles du MEAP.**

CYCLE DE CANDIDATURES 2026-2027

Le processus de candidature au MEAP se déroule en deux étapes. Tous les candidats doivent déposer une candidature préliminaire via notre système de candidature en ligne accessible sur [meap.smappl.io](#). Les candidats éligibles seront invités à soumettre un dossier de candidature détaillé. Toutes les candidatures doivent être rédigées en anglais.

- Les candidatures seront ouvertes à partir du **14 septembre 2026**
- Date limite de dépôt des candidatures préliminaires : le **16 novembre 2026**
- Les décisions préliminaires concernant les candidatures seront communiquées en **décembre 2026**
- Dates limites pour le dépôt des dossiers de candidature détaillés (pour les candidats invités) : le **12 février 2027**
- Ouverture des candidatures aux subventions audiovisuelles du MEAP (probablement) en **avril 2027**
- Annonce des subventions accordées au titre du programme MEAP pour la planification, les projets et les initiatives régionales : **été 2027**
- Annonce des subventions audiovisuelles du MEAP à l'**automne 2027**

Détails de la candidature

Le programme Modern Endangered Archives de la bibliothèque de l'UCLA soutient la préservation et la mise en valeur de fonds d'archives menacés qui permettent une compréhension plus large du monde dans lequel nous vivons. Nous nous engageons à soutenir des projets qui reflètent les voix des communautés, les expressions culturelles et les expériences historiques qui ont été exclues des récits et des archives nationaux.

ADMISSIBILITÉ

Le MEAP soutient des projets visant à organiser, collecter, reformater et décrire des documents d'archives, des ressources numériques existantes ou des documents nés sous forme numérique. Les documents doivent répondre aux critères énoncés ci-dessous.

STATUT MENACÉ : Les documents d'archives doivent être exposés à un risque imminent en raison des conditions environnementales, de l'instabilité politique, de la nature intrinsèquement périssable des supports, d'un stockage inadapté et/ou de changements communautaires ou sociaux.

ÂGE DU DOCUMENT : Du début du XXe siècle à nos jours, de préférence avec une majorité de documents datant des années 1940 ou postérieurs.

CONTENU : Les documents doivent porter sur divers aspects de l'histoire, de la société, de la culture et de la politique, en mettant de préférence l'accent sur la justice sociale, les droits de l'homme et les communautés peu documentées.

PLAGE GÉOGRAPHIQUE : Les collections doivent être conservées en dehors des États-Unis, du Canada, du Royaume-Uni et des pays de l'Union européenne. Nous encourageons les candidatures provenant d'Afrique, des Caraïbes, d'Amérique centrale, d'Amérique latine, du Moyen-Orient, d'Asie centrale, d'Asie du Sud et du Sud-Est, ainsi que d'Océanie.

FORMAT : Nous acceptons des documents sous divers formats, notamment des documents imprimés, des photographies, des documents éphémères et des fichiers numériques d'origine.

* **NOUVEAU** : Tous les projets axés principalement sur des collections audio, cinématographiques ou vidéo doivent postuler aux subventions audiovisuelles du MEAP et ne seront pas pris en compte dans le cadre de cet appel à candidatures.

EXIGENCE EN MATIÈRE DE LIBRE ACCÈS

Le MEAP est un programme en libre accès. Tout contenu créé grâce à des subventions doit être mis à disposition en libre accès en ligne sur le site meap.library.ucla.edu. Cela comprend les enquêtes ou les inventaires relatifs aux subventions de planification, ainsi que les fichiers numériques relatifs aux subventions de projet et aux subventions régionales.

Les équipes de projet sont chargées d'obtenir les autorisations nécessaires à la publication en libre accès.

- Les candidats à une subvention de projet ou à une subvention régionale doivent fournir la preuve de l'autorisation de publication lors de la phase de candidature détaillée.

- Les projets bénéficiant d'une subvention de planification peuvent prévoir du temps pour examiner les questions liées aux droits en vue d'une numérisation future.

Plus d'informations

L'appel à candidatures 2026-2027 est également disponible en arabe, en français, en indonésien, en portugais, en espagnol et en swahili.

Vous trouverez des informations complémentaires et des ressources destinées aux candidats sur la page [Comment postuler](#) sur meap.library.ucla.edu. Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse meap@library.ucla.edu.